



# Position de la GMS

Le 21 janvier 2022

## Signaler un discours de haine raciste sur Internet

**Le discours de haine (« Hate Speech ») sur Internet n'est pas nouveau. Il y a quatre ans, la GMS avait déjà mentionné le phénomène dans une prise de position et constaté que les discours de haine touchent particulièrement souvent les minorités et porte atteinte à leur dignité humaine. La Commission fédérale contre le racisme (CFR) vient de lancer le 30 novembre 2021 sa nouvelle plateforme de signalement des discours de haine racistes sur le net : [www.reportonlinerracism.ch](http://www.reportonlinerracism.ch). Grâce à cette nouvelle plateforme, les propos racistes sur le net peuvent être signalés de manière simple et efficace.**

Bien que le discours de haine ne soit pas un phénomène nouveau dans l'espace numérique, une augmentation des commentaires haineux contre les minorités est observée durant la pandémie COVID-19. En partant d'affirmations selon lesquelles les « étrangers » seraient responsables de la pandémie et occuperaien des lits d'hôpitaux en passant par les théories du complot antisémites les plus absurdes, jusqu'à la banalisation de l'Holocauste. Cela montre qu'en situations de crise, un bouc émissaire est toujours recherché et que certains événements sociaux ou politiques peuvent déclencher ou renforcer les discours de haine en ligne.

Les discours de haine sur le net contribuent à la diffusion incontrôlée et non réfléchie de préjugés négatifs à l'encontre de minorités déjà stigmatisées. Pour les personnes concernées, cela peut être très blessant voire même entraîner des troubles de la santé. De plus, le discours de haine fragilise la cohésion sociale dans notre société. De nombreuses personnes ne savent d'ailleurs pas qu'elles peuvent être punies par la loi en formulant des commentaires de haine. En effet, les atteintes à l'honneur et les propos racistes outranciers sont tout aussi sanctionnables tant dans l'espace numérique que dans l'espace analogique.

Mais jusqu'à présent, il n'y avait pas de dispositif au niveau fédéral permettant de signaler les discours haineux en ligne, même ceux qui pourraient être pénallement sanctionnés. A présent, cette lacune dans le domaine du racisme est résolue grâce à la nouvelle plateforme de signalement [www.reportonlinerracism.ch](http://www.reportonlinerracism.ch) de la Commission fédérale contre le racisme (CFR). Grâce à la plateforme de signalement, il est désormais possible de signaler en toute simplicité et en quelques clics un discours de haine raciste en ligne. La CFR recommande le téléchargement d'une capture d'écran du contenu en question, car les discours haineux sont souvent rapidement supprimés par les opérateurs de plateformes. Si désiré, il est également possible d'obtenir des informations ou des conseils supplémentaires via la plateforme de signalement de la CFR.

Selon la CFR, le discours de haine raciste en ligne se compose de « contenus publiés et diffusés sur Internet comme des textes, des images et des enregistrements audio qui dénigrent une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale ou religieuse, de leur couleur de peau ou de leur origine ethnique ou nationale, qui incitent à la haine envers ces personnes ou qui cautionnent, encouragent ou justifient de telles attitudes envers elles ».

La plateforme de signalement est conçue comme un projet pilote et doit proposer une première vue d'ensemble du type et de l'ampleur des discours de haine racistes signalés sur le net. De telles données étaient jusqu'à présent inexistantes pour la Suisse. Le contrôle de la haine en ligne est cependant

absolument indispensable pour pouvoir contrer ce phénomène.

Parallèlement à la plateforme de signalement de la CFR, il existe en Suisse d'autres projets qui s'occupent du thème de la haine sur le net. C'est le cas par exemple de l'association #NetzCourage, qui offre un soutien aux personnes victimes d'un shitstorm ou de cyberharcèlement ou encore du projet Stop Hate Speech d'alliance F, qui a développé un algorithme qui repère les discours de haine sur le net. Stop Hate Speech effectue également des recherches sur les impacts du « Counter Speech », c'est-à-dire le contre-discours face aux commentaires haineux, afin de pouvoir lutter de cette manière contre la haine en ligne.

*La société pour les minorités en Suisse (GMS) a été fondée en 1982 par Sigi Feigel et Alfred A. Häslar. Elle est politiquement et religieusement neutre et s'engage pour la vie, le droit, la culture et l'intégration des anciennes et nouvelles minorités en Suisse. Elle est ouverte à toutes les personnes qui défendent les minorités (<https://www.gms-minderheiten.ch/fr/>).*

Questions à [infogms@gra.ch](mailto:infogms@gra.ch)